

Jeudi 18 novembre 2010



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SWAN

(N° 2) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (cadets auxiliaires du Service de police de Winnipeg)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Winnipeg Police Service Auxiliary Cadets)*

M. le *ministre* SWAN

(N° 3) — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes (refus de versement d'indemnités aux auteurs d'infractions et autres modifications)/The Victims' Bill of Rights Amendment Act (Denying Compensation to Offenders and Other Amendments)*

M^{me} MITCHELSON

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 201) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M^{me} TAILLIEU

(N^o 203) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

PÉTITIONS

M. SCHULER
M. BRIESE
M. GOERTZEN
M. BOROTSIK
M. PEDERSEN
M^{me} MITCHELSON
M^{me} DRIEDGER
M^{me} TAILLIEU
M^{me} ROWAT

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (DEUXIÈME JOUR)

Motion de M. JENNISSEN

Que l'adresse suivante soit présentée au lieutenant-gouverneur :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

(M. MCFADYEN)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTION POUR VENDREDI

M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*
